

CentraleSupélec déploie deux nouveaux dispositifs pour que l'excellence ne soit pas bridée par le coût des études

L'école annonce qu'à compter de la rentrée 2026-2027, elle adaptera le montant des droits d'inscription en cycle ingénieur aux ressources financières des familles. Elle met également en place un fléchage de 15% des droits d'inscription collectés sur les bachelors et MSc pour financer des bourses à l'attention d'élèves de ces formations.

En tant qu'institution publique dont le rôle historique et la visibilité sont forts, CentraleSupélec prend toute sa part dans le combat pour l'égalité des chances. L'école lance deux nouveaux dispositifs destinés à favoriser l'ouverture sociale parmi ses élèves, conformément aux ambitions de son plan stratégique à horizon 2032.

« La diversité et l'inclusion contribuent à notre excellence au même titre que la sélectivité et l'exigence académique. L'apprentissage d'un vivre-ensemble dans la diversité et les différences, très présent dans le monde professionnel, doit pouvoir s'acquérir au cours des études. Par ailleurs, la voie "classe prépa + grande école publique d'ingénieur" reste une voie d'excellence particulièrement accessible financièrement. Mais trop d'étudiants renoncent encore à suivre des études dans des établissements d'excellence pour des raisons de coût. Nous nous devons d'agir pour à la fois lever l'autocensure persistante et convaincre plus de jeunes issus des classes populaires et moyennes de poursuivre des études scientifiques et en ingénierie dans des établissements d'excellence comme le nôtre », affirme Romain Soubeyran, directeur de CentraleSupélec.

Moduler les droits d'inscription

Moduler les droits de scolarité des élèves non-boursiers (les boursiers étant exonérés) est l'un des leviers qui permet de faire participer les familles au financement de la formation en fonction de leurs moyens. Dans cet esprit, l'école appliquera des droits d'inscription modulés pour les étudiants intracommunautaires inscrits en cursus ingénieur à compter de la rentrée universitaire 2026.

Le montant des droits fixé à l'entrée sera conservé pour toute la scolarité. Progressif, il sera calculé sur la base du revenu fiscal de référence par part des parents. La Fondation CentraleSupélec pourra apporter l'aide nécessaire en cas de revers de fortune en cours de scolarité, comme elle le fait déjà.

Le système actuel de droits ne fournissant pas de données sur les revenus des familles, les seuils appliqués à la prochaine rentrée universitaire ont été définis à partir des données INSEE. Ces seuils permettent aux 4 déciles les plus modestes de la population française soit d'être exonérés (pour les élèves boursiers sur critères sociaux), soit de payer les droits minimums (fixés à 2500€ pour les entrants 2026). Le montant maximum (fixé à 5000€ pour les entrants 2026) concernera les deux déciles les plus favorisés de la population française. L'école s'appuiera sur les éléments d'information collectés au cours de la première année d'application pour fiabiliser le modèle et quantifier plus précisément son impact pour les années suivantes.

Des aides financières conséquentes renouvelées chaque année

Chaque année, grâce à l'appui irremplaçable de la Fondation CentraleSupélec et à l'engagement des donateurs, CentraleSupélec aide financièrement près de 450 élèves.

Ainsi les élèves boursiers (échelon 1 à 7) admis en cursus ingénieur reçoivent de la Fondation une bourse supplémentaire de 2000 euros en 1^e année et 1000 euros en 2^e année. Au total, 375 élèves bénéficient cette année de ces aides directes, pour un montant d'environ 900 000 euros.

En outre, les élèves de 2^e année peuvent aussi bénéficier d'un cautionnement de prêts (montant total engagé d'environ 360 000 euros) et de prêts d'ordinateurs (montant total engagé de 20 000 euros).

Par ailleurs, en ce qui concerne ses formations bachelor et MSc, CentraleSupélec a acté que 15% du montant des droits d'inscription à ces formations alimenteront un fonds de bourses - bourses de vie, bourses sur critères sociaux mais également bourses au mérite et d'excellence - destiné à ces étudiants.

Des aides financières conséquentes renouvelées chaque année

Enfin, pour qu'aucun étudiant brillant ne renonce à intégrer CentraleSupélec pour des raisons financières, la Fondation de l'école prend en charge les frais de logements sur le campus de Gif-sur-Yvette des candidats boursiers des échelons 4 à 7 durant leurs oraux. En 2025, 82 candidats en ont bénéficié pour un montant de l'ordre de 20 000€.

A propos de CentraleSupélec - www.centralesupelec.fr

Née en 2015 de la fusion de l'École Centrale Paris (1829) et de Supélec (1894), CentraleSupélec est aujourd'hui l'une des grandes écoles de référence en sciences de l'ingénierie et des systèmes. Établissement public membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, elle forme chaque année plus de 5 400 étudiants sur quatre campus en France (Paris-Saclay, Metz, Rennes et Reims).

Dotée de 18 laboratoires et équipes de recherche, l'école s'appuie sur un écosystème unique d'innovation et de transfert technologique, fort de 3 000 entreprises partenaires et d'un réseau d'alumni exceptionnel à l'origine de plus de 1 270 startups, dont 10 licornes cumulant 82 milliards d'euros de valorisation.

Résolument ouverte sur le monde, CentraleSupélec accueille 25 % d'étudiants internationaux et collabore avec plus de 170 universités partenaires parmi les plus prestigieuses à l'international. Présidente du Groupe des Écoles Centrale, elle pilote également des implantations à Pékin, Hyderabad et Casablanca.

Portée par un plan stratégique ambitieux, l'école entend doubler le flux de ses diplômés entre 2022 et 2032, et renforcer son impact sur les grands enjeux de société : transitions écologique et énergétique, souveraineté nationale et européenne, santé et qualité de vie.

Contacts presse :

Claire Flin : claireflin@gmail.com – 06 95 41 95 90

Marion Molina : marionmolinapro@gmail.com - 06 29 11 52 08